Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet

Coordonnateur SPS
Formation spécifique
Niveau 2 - Phases conception et réalisation

Durée

147.00 Heures

21 Jours

Référence

STD-SPSN291CR

Pré Requis

- Pour la phase conception le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en architecture, ingénierie ou maîtrise d'oeuvre.
- Pour la phase réalisation le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en contrôle de travaux, ou ordonnancement, ou pilotage et conduite de travaux et/ou maîtrise d'oeuvre d'exécution ou maîtrise de chantier, ou dans la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité.
- Les candidats à ce stage devront avoir des aptitudes à prendre en charge des chantiers de grande importance.

Public Concerné

Personnes souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 2ème et 3ème catégories.

Objectifs :

Pouvoir exercer la fonction de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) de niveau 2 sur des opérations de 2ème et 3ème catégories de bâtiment et de génie civil en phases conception et réalisation dont les principales missions sont :

En phase conception :

- évaluer les risques pour le chantier et pour les interventions ultérieures
- élaborer et mettre à jour le Plan Général de Coordination de
- Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
- constituer le Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (DIUO)

En phase réalisation :

- participer, avec le maître d'œuvre, à l'identification des zones du chantier présentant des risques, des voies de circulation piétons et engins, de l'emplacement des installations sanitaires…
- transmettre à travers le PGCSPS, les consignes aux entreprises impliquées dans le chantier
- veiller avec elles à ce que les mesures de prévention soient correctement appliquées

Retrouvez le planning 2025 de nos formations CSPS sur
https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-csps-2025

Contenu

Préalable :
Lors de l'inscription, le centre de formation valide le dossier de candidature par une analyse documentaire et un entretien vérifiant les connaissances générales et l'expérience professionnelle conformément aux exigences de l'arrêté du 26 décembre

TRONC COMMUN

- **La coordination SPS :**

- Le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et de génie civil
- Le planning d'une opération et le rôle des intervenants,
- Les sources d'information,
- Les missions du coordonnateur SPS, - Le contrat de coordination.

- **Les outils de la coordination SPS :**

- Le plan général de coordination,
- Le registre journal,
- Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé, - Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

- **La prévention des risques professionnels :**

- L'évaluation des risques en phase conception et en phase réalisation,
- L'analyse des situations de travail,
- L'analyse des situations particulières,
- La visite de chantier et la réunion de chantier.

MODULE SPECIALISATION CONCEPTION

- La coordination en phase conception,
- Etude de cas

Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet

MODULE SPECIALISATION REALISATION
- La coordination en phase réalisation,
- L'harmonisation des P.P.S.P.S.,
- Etude de cas

Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur CSPS habilité suivant le dispositif OPPBTP imposé

Moyens pédagogiques

- Exposés et exercices en sous-groupes suivant des pédagogies actives.
- Entraînement à la prise de parole en public, à l'écoute et l'argumentation.
- Etudes de cas visant à approfondir les bonnes pratiques.
- Formateur qualifié, détenteur d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.

Modalités d'évaluation

L'évaluation a lieu en continu sous forme de QCM, exercices, études de cas et mises en situation.

L'évaluation professionnelle par un jury indépendant selon le référentiel de formation de l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012 est réalisée en fin de formation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation « Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) » est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS5774.
Certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
Date enregistrement : 07-01-2022

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » (https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra).

RS5774